

LES

9

CONSEILS DE QUARTIER

- Pré-Bénit et ses quais
- Oiselet - Maladière
- Mozas - Montbernier et ses coteaux
- Libération - Barbusse
- Champ-Fleuri
- Champaret-Boussieu
- Centre-ville / Pont-Saint-Michel
- La Grive
- Charges, Planbourgoin et ses chemins

SERVICE « PARTICIPATION CITOYENNE »

1^{er} étage du bâtiment Le Sileur
17 place Albert-Schweitzer
CS34005
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex

Téléphone : 04 74 28 29 30 - Poste 540
Mail : democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr

Élu référent :

Aurélien LEPRETRE

*Conseiller municipal délégué
à la Démocratie Participative*

Bourgoin-Jallieu

BOURGOIN-JALLIEU

nouveaux

LES CONSEILS DE QUARTIER

c'est à vous !





Les conseils de quartier jouent un rôle indispensable aux yeux de toute mon équipe municipale. Nous souhaitons qu'un véritable débat démocratique puisse s'y engager afin de nous éclairer sur les diverses décisions que nous prendrons au nom des citoyens.

Vous avez des propositions à faire valoir ? Vous voulez être consulté sur les choix qui engagent notre ville ? Vous attendez une occasion d'échange avec les autres habitants de votre quartier et avec vos élus ? N'hésitez pas, rejoignez ces conseils de quartier nouveaux, réellement participatifs et démocratiques : aujourd'hui, c'est à vous de prendre la parole.

Vincent Chriqui,
Maire de Bourgoin-Jallieu,
Premier Vice-président de la Capi,
Conseiller régional Rhône-Alpes



Monsieur le Maire m'a confié la délégation à la démocratie participative. J'ai la volonté de faire vivre ces 9 conseils de quartier, donnant ainsi aux habitants l'occasion de s'exprimer sur la vie dans leur quartier et sur les projets municipaux qui les concernent au quotidien. Des conseils de quartier qui fonctionnent vraiment,

ce sont des citoyens qui prennent du plaisir à s'investir pour leur ville, des décisions communales qui s'enrichissent et des services mieux adaptés à la demande des citoyens. C'est aussi un vivre ensemble qui progresse, une société civile force de proposition et d'initiative... Rejoignez-nous...

Aurélien Lepretre,
Conseiller municipal délégué
à la Démocratie participative

UN CONSEIL DE QUARTIER, QU'EST CE QUE C'EST ?

Les conseils de quartier sont des lieux de participation d'habitants à l'animation de la cité, à sa gestion et à son évolution. Ainsi les habitants peuvent devenir force de proposition.

Pour autant, un conseil de quartier ne peut, en aucun cas, se substituer aux décisions officielles, qui restent de la compétence exclusive du Conseil municipal.



UN CONSEIL DE QUARTIER, ÇA SERT À QUOI ?

La volonté de la Municipalité est d'associer la population à l'action publique et de développer les contacts entre les élus et les Berjalliens.

Les relations de proximité régulières dans les quartiers permettent de favoriser la pratique de la citoyenneté en instaurant de nouvelles formes d'échanges.

Les conseils de quartier ont également un rôle important à jouer, en lien avec les structures associatives ou municipales existantes, dans le cadre de l'animation des quartiers.



QUI PEUT ÊTRE MEMBRE D'UN CONSEIL DE QUARTIER ?

Il faut avoir **16 ans minimum** et **habiter ou travailler** dans le quartier. Aucune condition de nationalité n'est requise.

Les membres d'un conseil de quartier se répartissent en trois groupes : **les habitants ou acteurs économiques**, volontaires pour faire partie du conseil de leur quartier, **les représentants** (désignés par les associations) d'éventuelles unions de quartier ou d'associations d'habitants, **le ou les élus** de la majorité municipale résidant dans le quartier.

UN CONSEIL DE QUARTIER, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

C'est la « Charte des Conseils de quartier » qui définit leurs règles de fonctionnement.

Elle est téléchargeable sur le site internet de la ville et disponible auprès du service « Participation citoyenne » : 04 74 28 29 30 - Poste 540 - mail : democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr.

En pratique, les conseils de quartier élisent un président et un vice-président. Ces deux représentants ne peuvent pas être des élus berjalliens.

Une séance plénière publique réunit les membres d'un conseil de quartier au moins une fois par trimestre.

En parallèle, des groupes de travail peuvent être créés au sein du conseil de quartier afin de mener une réflexion plus approfondie sur des sujets précis.

Une fois par an, tous les membres des neuf conseils de quartier sont conviés à une rencontre avec le Maire.

Cette rencontre est l'occasion de se retrouver et d'échanger sur les expériences vécues par chacun au sein de son conseil.

INSCRIVEZ-VOUS !

Vous souhaitez faire partie de votre conseil de quartier ?

Il suffit de remplir ce coupon et de nous le retourner à :

Service « Participation citoyenne »
Imm. Le Sileur - 17 place Albert-Schweitzer - CS 34005
38307 Bourgoin-Jallieu cédex

ou nous écrire à : democratieparticipative@bourgoinjallieu.fr

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

